

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1880

28 juillet 2012

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|--|-------|
| Aero Logistics Development S.A. | 90210 | LuxCoordination | 90232 |
| A.F.E. S.A. | 90230 | LuxCoordination | 90233 |
| Atoz | 90228 | Luxmaster S.A. | 90200 |
| A.T.U. MEP Trust S.à r.l. | 90221 | Maâ-Oui | 90235 |
| Banque Carnegie Fund Sicav | 90197 | Malerbetrieb Schmidt & Schneider S.à r.l. | 90235 |
| Blueventure Investment S.A. | 90196 | Manachia S.A. | 90235 |
| Braci Holding S.A. | 90194 | Mandalay S.A., SPF | 90236 |
| Build Group Co. S.A. | 90237 | Marco Polo Pharmaceuticals S.A. | 90237 |
| C-Bruhl Leipzig S.à r.l. | 90239 | MIRIM S.A.- société de gestion de patri- moine familial | 90194 |
| Centuria Capital Luxembourg S.A. | 90229 | North & South Airlogistics | 90234 |
| Chamelle S.A. | 90197 | Olscents S.A. | 90196 |
| Cloisinvest S.A. | 90197 | Paneurinvest S.A. | 90238 |
| Crilux S.A. | 90229 | Paninvest S.A. | 90195 |
| Del Grosso s.à r.l. | 90238 | Planner International S.A. | 90239 |
| Euro Viti Nature S.A. | 90230 | Primigenia S.A., SPF | 90196 |
| Euro Viti Nature Soparfi S.A. | 90230 | RAGLAN German Property S.A. | 90235 |
| FERO S.A., Société de gestion de Patrimoi- ne Familial ("S.P.F.") | 90232 | Randstad Interim S.A. | 90220 |
| Formula Partners S.A. | 90233 | Rasec International Holding | 90240 |
| Generali FondsStrategie Aktien Global .. | 90199 | Renewable Energy Solutions (R.E.S.) S.à r.l. | 90239 |
| Generali Komfort | 90199 | Ristretto Investments S.à r.l. | 90240 |
| GLL Management Company S.à r.l. | 90199 | Saum S.à r.l. | 90236 |
| Goodrich Luxembourg Investments S.à r.l. | 90240 | Silverlake SICAV | 90195 |
| Holdess Continental | 90233 | Tishman Speyer Karlshoefe S.à r.l. | 90211 |
| LABRIS S.A.- société de gestion de patri- moine familial | 90194 | Tishman Speyer Valentinskamp L.P. S.à r.l. | 90200 |
| La Pergola S.à r.l. | 90234 | Walser Privatbank Invest S.A. | 90232 |
| Luxboston S.A. | 90200 | | |
| LuxCoordination | 90234 | | |

LABRIS S.A.- société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 97.852.

Les actionnaires et les obligataires sont priés d'assister

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 août 2012 à 10:00 heures, au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des comptes annuels au 31/03/2012, affectation des résultats;
3. délibération quant aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012084806/1017/17.

MIRIM S.A.- société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 97.853.

Les actionnaires et les obligataires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 Août 2012 à 10:00 heures, au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des comptes annuels au 31/03/2012, affectation des résultats;
3. délibération quant aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012084807/1017/17.

Braci Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 85.100.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 16 août 2012 à 10.30 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Fixation du siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
2. Nomination de M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 27 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
3. Nomination de M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
4. Nomination de M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

5. Nomination de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2012093901/29/26.

Silverlake SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 108.866.

Die Aktionäre der Silverlake SICAV werden hiermit zu einer

ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 29. August 2012, 10.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Beschlussfassung der Aktionäre über die Einleitung der Liquidation der Silverlake SICAV zum 31. August 2012. Das Liquidationsverfahren der SICAV wird solange andauern, bis alle Forderungen eingeholt und sämtliche Verbindlichkeiten bedient wurden.
2. Bestellung des Liquidators bzw. der Liquidatoren
3. Bestellung der Wirtschaftsprüfungsgesellschaft Deloitte Audit S.à r.l. zur Prüfung der Liquidation und Erstellung des Prüfberichtes der Silverlake SICAV.
4. Liquidationskosten

Die Punkte, die auf der Tagesordnung der ersten Außerordentlichen Generalversammlung vom 27. Juli 2012 standen, verlangten ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des ausgegebenen Gesellschaftskapitals, das nicht erreicht wurde. Insofern ist die Einberufung einer zweiten Außerordentlichen Generalversammlung erforderlich.

Die Punkte der Tagesordnung der zweiten Außerordentlichen Generalversammlung verlangen kein Anwesenheitsquorum. Die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Um an dieser zweiten Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien, ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Tage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tage der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 24. August 2012 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der Silverlake SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) unter Telefon: 00352/44903-4025, Fax: 00352/44903-4506 oder E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2012093902/755/32.

Paninvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 128.482.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le 6 août 2012 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2012.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012088871/1023/17.

Olscents S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 26.703.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
qui aura lieu le 7 août 2012 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2012.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012088870/1023/18.

Primigenia S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 141.274.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 19 juin 2012, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 13 août 2012 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012083423/795/18.

Blueventure Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 132.144.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 19 juin 2012, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 13 août 2012 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012083420/795/18.

Cloisinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 74.233.

Les actionnaires sont convoqués à une deuxième

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 14 août 2012 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 5 juillet 2012, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2012082564/29/18.

Chamelle S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 65.069.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 13 août 2012 à 16:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 28 juin 2012 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012077478/696/15.

Banque Carnegie Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 109.660.

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of July.

Before Maître Francis Kesslerf, notary, residing in Esch-sur-Alzette, (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of BANQUE CARNEGIE FUND SICAV (the "Company"), a corporation in the form of a société anonyme qualifying as a Société d'Investissement à Capital Variable ("SICAV"), having its registered office in L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 109.660, incorporated by deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, on June 29, 2005, published in the Mémorial C, number 794 of August 9, 2005. The Articles of Incorporation of the Company (the "Articles") were since amended by deed of Maître Paul FRIEDERS on July 25, 2005, published in the Mémorial C, number 795 of August 9, 2005.

The meeting was opened at 1 p.m. and was presided by Aisling WHELAND, lawyer, residing professionally in Luxembourg (hereafter the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary of the meeting Nathalie ENGLEBERT, legal secretary, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Laurent HENNERESSE, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Amendment to article 3 of the Articles so as to be re-worded as follows:

"The object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities, investment funds, liquid assets and other financial instruments with the purpose of spreading investment risk and affording its shareholders the benefit of the management of the Company's Sub-Funds. The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful to the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by Part II of the law of December 17, 2010, as may be amended from time to time, (the "2010 Law") regarding collective investment undertakings. The Company shall raise capital without promoting the sale of its shares to the public within the European Union or any part of it".

2. Amendment to article 9 of the Articles so that the first sentence shall be reworded as follows:

"The Board of Directors will choose from among its members a Chairman, and may choose from among its members one or more Vice-Chairmen".

3. Amendment to article 23 of the Articles so that the first sentence of the fifth paragraph shall be re-worded as follows:

"A Sub Fund may be contributed to another Luxembourg investment fund organized under either Part I or Part II of the 2010 Law by resolution of the Board of Directors of the Company in the event of special circumstances beyond its control such as political, economic or military emergencies or if the Board should conclude, in light of prevailing market or other conditions, including conditions that may adversely affect the ability of a Sub Fund to operate in an economically efficient manner, and with due regard to the best interests of the shareholders, that a Sub Fund should be contributed to another fund.

4. Amendment to article 25 of the Articles so as to be re-worded as follows:

"All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto as well as the 2010 Law".

II. Notices setting forth the agenda of the meeting have been sent by registered mail on 29 June, 2012 to each registered shareholder.

III. The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders representing the shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

IV. It appears from the attendance list that out of 2,260,904.3413 outstanding shares, 2,153,797.1176 shares are presented or represented at the present extraordinary general meeting.

V. That under article 67-1 (2) of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, general meetings called to amend articles of incorporation are subject to a quorum of one half of the capital.

The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

VI. After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda. The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously:

First resolution

The general meeting resolved to amend article 3 of the Articles of the Company so as to be re-worded as follows:

"The object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities, investment funds, liquid assets and other financial instruments with the purpose of spreading investment risk and affording its shareholders the benefit of the management of the Company's Sub-Funds. The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful to the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by Part II of the law of December 17, 2010, as may be amended from time to time, (the "2010 Law") regarding collective investment undertakings. The Company shall raise capital without promoting the sale of its shares to the public within the European Union or any part of it".

Second resolution

The general meeting resolved to amend article 9 of the Articles so that the first sentence shall be re-worded as follows:

"The Board of Directors will choose from among its members a Chairman, and may choose from among its members one or more Vice-Chairmen".

Third resolution

The general meeting resolved to amend article 23 of the Articles so that the first sentence of the fifth paragraph shall be re-worded as follows:

"A Sub Fund may be contributed to another Luxembourg investment fund organized under either Part I or Part II of the 2010 Law by resolution of the Board of Directors of the Company in the event of special circumstances beyond its control such as political, economic or military emergencies or if the Board should conclude, in light of prevailing market

or other conditions, including conditions that may adversely affect the ability of a Sub Fund to operate in an economically efficient manner, and with due regard to the best interests of the shareholders, that a Sub Fund should be contributed to another fund.

Fourth resolution

The general meeting resolved to amend article 25 of the Articles so as to be reworded as follows:

"All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto as well as the 2010 Law".

There being no further items on this agenda, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English, availing of the derogation set out in article 26(2) of the 2010 Law whereby as the deed recording these amendments to the Articles of the Company is in English, the attachment of a translation into an official language to this deed when filed with the registration authorities does not apply.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Signé: Wheland, Englebert, Henneresse, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9280. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012089779/102.

(120127462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

GLL Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 116.672.

Le règlement de gestion de GLL Europa Fonds des Versorgungswerks der RAe NRW daté du 2 mai 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012. *

Référence de publication: 2012058784/11.

(120083205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Generali FondsStrategie Aktien Global, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion coordonné au 18 mai 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Generali Fund Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2012060529/10.

(120085517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Generali Komfort, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion coordonné au 18 mai 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Generali Fund Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2012060530/10.

(120085518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Luxmaster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 139.823.

Luxboston S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 141.226.

L'an deux mille douze, le neuf juillet.

Le soussigné, Maître Francis KESSELER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg)

Certifie que:

Suivant projet de fusion notarié du 25 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1398 du 6 juin 2016, la société anonyme LUXMASTER S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 139.823, constituée suivant acte notarié du 22 mai 2008, publié au Mémorial C du 22 juillet 2008 («la Société Absorbante») a projeté d'absorber, par voie de fusion, la société anonyme LUXBOSTON S.A., ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 141.226, constituée suivant acte notarié du 30 juillet 2008, publié au Mémorial C du 17 septembre 2008 ("la Société Absorbée").

L'absorption par voie de fusion a été opérée suivant les dispositions des articles 278 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Fusion").

Toutes les formalités requises par la loi luxembourgeoise ont été accomplies, en particulier les conditions prévues par l'article 279 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Du point de vue comptable, la Fusion a pris effet le 1^{er} janvier 2012.

Aucun actionnaire de la Société Absorbante détenant plus de 5% du capital n'a requis pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication au Mémorial C du projet de fusion la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante, appelée à se prononcer sur l'approbation de la Fusion.

La Fusion, déjà réalisée entre les sociétés fusionnantes puisque plus d'un (1) mois s'est écoulé depuis la publication au Mémorial C du projet de fusion, prendra également effet à l'égard des tiers à partir de la publication au Mémorial C du présent certificat, avec les conséquences suivantes:

- Le transfert universel de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante;
- La Société Absorbée cesse d'exister, étant dissoute de plein droit sans liquidation;
- Les actions de la Société Absorbée sont annulées;
- Toutes les autres conséquences, telles qu'énumérées dans le projet de fusion.

Ainsi certifié à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Référence de publication: 2012090198/36.

(120126695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Tishman Speyer Valentinskamp L.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.014.775,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 113.347.

Tishman Speyer Valentinskamp GP GmbH
Gesellschaft mit beschränkter Haftung
Mainzer Landstrasse 46, Frankfurt am Main, Germany
Commercial register of the local court Frankfurt am Main: HRB 767 10

PROJET DE FUSION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of July.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

APPEARED:

1. Tishman Speyer Valentinskamp GP GmbH, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung established and existing under the laws of Germany, with business address at at Mainzer Landstrasse 46, D-60325 Frankfurt am Main, having its registered office at Frankfurt am Main, Germany and registered with the commercial register of the local court Frankfurt am Main under HRB 76710 (hereinafter referred as the "Transferring Entity"),

here represented by Richard Fauvel, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a special power of attorney granted by the board of managers of the Transferring Entity dated July 23, 2012 (the "Power of Attorney");

2. Tishman Speyer Valentinskamp L.P. S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113347, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 14, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations under number 675 dated April 3, 2006, and whose bylaws have been last amended by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, on February 9, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations under number 1134 dated May 27, 2011, with a subscribed and fully paid in share capital of twenty-three million fourteen thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 23.014.775,00) represented by nine hundred twenty thousand five hundred ninety-one (920.591) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) (hereinafter referred as the "Receiving Entity"),

here represented by Richard Fauvel, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a special power of attorney granted by the board of managers of the receiving Entity dated July 23, 2012 (the Resolutions).

A copy of the Resolutions and the Power of Attorney, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxyholder of the appearing persons, acting for the board of managers of the merging companies (the "Boards"), requested the notary to draw up the merger plan (the "Merger Plan") in the following way:

MERGER PLAN

Preamble

It is intended to merge Tishman Speyer Brienner Strasse GP GmbH, registered with the commercial register of the local court of Frankfurt am Main under HRB 77082 as transferring company into Tishman Speyer Valentinskamp GP GmbH, registered with the commercial register of the local court of Frankfurt am Main under HRB 76710 as receiving company according to § 2 Nr. 1 UmwG (the "Merger 1").

Subsequently it is intended to merge Tishman Speyer Valentinskamp GP GmbH as transferring company into Tishman-Speyer Valentinskamp L.P. S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113347 (hereinafter called "TSV Sarl") as receiving company pursuant to §§ 122a ff. of the German Reorganization Act (Umwandlungsgesetz - UmwG) and pursuant to articles 257 et seq. of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as subsequently amended (the "Luxembourg Law"), under the condition precedent of the effectiveness of the merger of TSB GmbH into TSV GmbH (the "Merger 2").

Tishman Speyer ESOF Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113349, and with a subscribed and fully paid in share capital of one million thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1.037.500,00) (hereinafter the "TSV Holdings Sarl") is sole shareholder of the Transferring and the Receiving Entity.

The share capital of the Transferring and the Receiving Entity has been fully paid in.

§ 1. Legal form, Company's name and Registered office.

1. The Receiving Entity is a Limited Liability Company duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg with registered office in Luxembourg, and is subject to the Luxembourg Law.

2. The Transferring Entity is a Limited Liability Company duly incorporated and validly existing under the laws of Germany with registered office at Frankfurt am Main, Germany.

§ 2. Transfer of assets. The Transferring Entity shall contribute all its assets and liabilities in their entirety with all rights and duties upon dissolution without liquidation by means of a cross border merger by way of acquisition pursuant to §§ 122a, 122c and seq. UmwG and pursuant to articles 257 et seq. of the Luxembourg Law.

§ 3. No consideration / No compensation. According to Luxembourg law the Merger 2 takes place without a capital increase of the Receiving Entity and without the granting of shares in the Receiving Entity. Though there is no respective obligation provided for in the Luxembourg Law, for reasons of precaution, the sole shareholder of the Transferring Entity waives the issuing of new shares by means of a notarized waiver. As a consequence, there is no need to provide the information pursuant to § 122c (2) No. 2, 3 and 5 UmwG and to article 261 (2) b), c) and d) of the Luxembourg Law as to the ratio applicable to the exchange of company shares, the terms for the allotment of shares or information as to the date from which the holding of shares will entitle the holders to share in profits. There will be no cash payments.

§ 4. Likely repercussions of the merger 2 on employment.

1. The Transferring Entity as well as the Receiving Entity do not currently have any employees. Therefore, upon the Merger 2 coming into force no employment relationships with the transferring Entity will vest in the Receiving Entity.

2. Neither the Receiving Entity, nor the Transferring Entity have a works council.

§ 5. Effective merger 2 date. For internal and accounting purposes, the takeover of the assets of the Transferring Entity takes effect as of January 1, 2012, 0:00 hours, onwards all actions and transactions of the Transferring Entity shall be deemed to have been conducted on account of the Receiving Entity ("Effective Merger 2 Date").

§ 6. No special rights, Benefits or restrictions.

1. Special rights or advantages for individual shareholders of the merging entities or for holders of securities other than shares representing the company capital within the meaning of § 122c (2) No. 7 UmwG and article 261 (2) (f) of the Luxembourg Law are not granted and therefore not to be compensated. There are also no special measures for these persons proposed or planned.

2. No special advantages within the meaning of § 122c (2) No. 8 UmwG and article 261 (2) (g) of the Luxembourg Law are granted to the experts who examine the draft terms of the cross-border merger or to the members of the administrative, management, supervisory or controlling organs of the merging entities. There are also no special measures for these persons proposed or planned.

§ 7. Articles of association of the receiving entity. The articles of association of the Receiving Entity, are attached to the Merger Plan and shall remain unchanged and have been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register in accordance with the publication made in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations under number 2194 dated September 17, 2011.

§ 8. Procedure for the involvement of employees. No information on the procedures by which arrangements for the involvement of employees in the definition of their rights to participation in the entity resulting from the cross-border merger are required as neither the Transferring Entity, nor the Receiving Entity employ currently any employees. Thus, in particular details concerning the procedure on how to define the co-determination rights of the employees in the Receiving Entity following the merger are obsolete since the requirements of § 5 of the German law on employee participation in case of cross-border mergers ("MgVG") are not fulfilled.

§ 9. Information on the evaluation of the assets and Liabilities. The assets of the Transferring Entity are transferred for commercial law purposes at book value and for tax purposes at fair market value.

§ 10. Balance sheet date. The Merger 2 shall be based on the balance sheets of the Transferring Entity and the Receiving Entity as of December 31, 2011, as the closing balance sheet, respectively.

§ 11. Protection of creditors. The creditors of the Transferring Entity become the creditors of the Receiving Entity.

According to § 122j UmwG, the creditors of the Transferring Entity may request collateral in the event that they are not entitled to ask for satisfaction of their claims.

The creditors have this right, however, only if a creditor within two months after the publication of the Merger Plan submits his/its claim in writing on its merits and by its amount and, furthermore, attests credibly that the Merger 2 jeopardizes the fulfilment of his/its claim. This right to request collateral is limited to claims, which have come into existence prior or up to fifteen (15) days after the publication of the Merger Plan in the German Federal Gazette (Bundesanzeiger). The publication of the Merger Plan provides for further details according to § 122d sentence 2 no. 4 UmwG.

In accordance with Article 268 of the Luxembourg Law, the creditors of the merging entities, whose claims predate the date of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations of the notarial deed recording the resolutions of the sole shareholder of the Receiving Entity approving the decision to merge as contemplated by the Merger Plan may, notwithstanding any agreement to the contrary, apply within two (2) months of that publication to the judge presiding the chamber of the Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg dealing with commercial matters and sitting as in urgency matters, to obtain adequate safeguards of collateral for any matured or unmatured debts, in case the Merger 2 would make such protection necessary.

In accordance with Article 262 of the Luxembourg Law:

(i) the creditors of Transferring Entity may obtain (free of charge) the complete information on the exercise of their rights under the Transferring Entity's business address: Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt am Main, Germany;

(ii) the creditors of Receiving Entity may obtain (free of charge) the complete information on the exercise of their rights at the registered office of the Receiving Entity.

§ 12. Costs. Taxes, Dues. All costs, taxes and dues in relation with the common draft terms of merger and their execution including the resolutions of approval are born by the Receiving Entity. All other costs are born by the affected entity respectively.

§ 13. Documents available at the registered offices of the merging entities. The Merger Plan, the accounting statements of the last three years as well as the interim accounts as of June 30, 2012 for the Receiving Entity and the merger report of the board of managers of the Receiving Entity shall be available at the registered office of the Receiving Entity for inspection by its sole shareholder one (1) month at least prior to the date of the aforesaid sole shareholder's meetings, according to Article 267 (1) of the Luxembourg Law.

With regard to the Transferring Entity the merger report of the board of managers of the Transferring Entity shall be made available for inspection by its sole shareholder one (1) month at least prior to the date of the aforesaid sole shareholder's meetings, according to § 122 e UmwG.

§ 14. Effectiveness. The merger plan will become effective under the condition precedent (i) of the effectiveness of the Merger 1 and (ii) of the approval of the shareholder's meetings of the Transferring Entity and the Receiving Entity. The Merger 2 shall become effective between the merging entities and vis-à-vis third parties with the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations of the approval of the Merger 2 by the shareholder's meeting of the Receiving Entity, in accordance with article 273ter (1) of the Luxembourg Law.

§ 15. Final provisions.

1. The Transferring Entity owns no real property.
2. The Transferring Entity has no branches.

§ 16. Severability clause. Should provisions of this Merger Plan be invalid or become invalid at a later stage, this shall not otherwise affect the validity of this Merger Plan. The same applies if it should transpire that the Merger Plan contains any omissions. The invalid ruling should be replaced or an omission filled by an appropriate ruling which - to the extent and legally possible - comes closest to what the contracting parties intended according to the purpose and intent of the Merger Plan if they had considered this point when concluding this Merger Plan.

Election of domicile

For the execution of the present deed and any subsequent ones or minutes which may arise as a result, and for any supporting documents or notifications, the registered office of the Receiving Entity is chosen as domicile.

Powers

All the powers are given to the bearer of an original or a copy of the present deed in order to carry out all formalities and complete all statements, notifications, deposits, publications and order such matters.

In accordance with the provisions of article 271 (2) of the Luxembourg Law, the undersigned notary certifies the legality of the Merger Plan drawn up pursuant to article 261 of the Luxembourg Law.

Declaration

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English text and the French translation, the English version will prevail.

After having read and interpreted the contents to the proxyholder of the appearing persons in a language he knows, he, known by the notary by his surname; first name, civil status and residence, has signed the present deed with the Notary.

Suit la version française

L'an deux mille douze, le vingt-trois juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Tishman Speyer Valentinskamp GP GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung établie et existante selon les lois d'Allemagne, ayant son lieu d'activité à Mainzer Landstrasse 46, D-60325, Frankfurt sur le Main, ayant son siège social à Frankfurt sur le Main, Allemagne, et immatriculée auprès du Registre du Commerce de la cour local de Frankfurt sur le Main sous HRB 76710 (ci-après la «Société Absorbée»),

ici représentée par Richard Fauvel, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une (1) procuration donnée par le conseil de gérance de la Société Absorbée en date du 23 juillet 2012 (la «Procuration»).

2. Tishman Speyer Valentinskamp L.P. S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Société du Luxembourg sous le numéro B 113347, établie par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 14 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 675 du 3 avril 2006, et dont les statuts ont été amendés pour la dernière fois suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, du 9 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 1134 du 27 mai 2011, ayant un capital social entièrement souscrit et libéré de vingt-trois million quatorze mille sept cent soixante-quinze Euro (EUR 23.014.775,00) représenté par neuf cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-onze (920.591) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) (ci-après la «Société Absorbante»).

Ici représentée par Richard Fauvel, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une (1) procuration spéciale donnée par le conseil de gérance de la Société Absorbante en date du 23 juillet 2012 (les «Résolutions»).

Une copie des Résolutions et de la Procuration signées ne varietur par la personne comparante et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte en vue de leur dépôt auprès des autorités d'enregistrement.

Le représentant des personnes comparantes, agissant pour le compte du conseil de gérance des sociétés fusionnantes (les «Conseils»), ont requis le notaire instrumentaire de dresser le projet de fusion comme il suit (le «Projet de Fusion»):

PROJET DE FUSION

Préambule

Il est prévu de fusionner Tishman Speyer Brienner Strasse G.P. GmbH, immatriculée auprès du Registre du Commerce de la cour local de Frankfort sur le Main sous le numéro HRB 77082, comme société absorbée avec Tishman Speyer Valentinskamp GP GmbH, immatriculée auprès du Registre du Commerce de la cour local de Frankfort sur le Main sous HRB 76710 comme société absorbante conformément à § 2 Nr. 1 UmwG (la «Fusion 1»).

A la suite de quoi, il est prévu de fusionner Tishman Speyer Valentinskamp GP GmbH comme société absorbée avec Tishman Speyer Valentinskamp L.P. S.à r.l., immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Société du Luxembourg sous le numéro B 113347 (ci-après dénommée «TSV Sarl») comme société absorbante, en vertu de §§ 122a ff de l'Acte de Réorganisation Allemand (Umwandlungsgesetz -«UmwG») et en vertu des articles 257 et suivant de la loi Luxembourgeoise du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi Luxembourgeoise»), sous condition suspensive de la réalisation de la fusion de TSB GmbH dans TSV GmbH (la «Fusion 2»).

Tishman Speyer ESOF Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Société du Luxembourg sous le numéro B 113349, ayant un capital social entièrement souscrit et libéré d'un million trente-sept mille cinq cents Euro (EUR 1.037.500,00) (ci-après «TSV Holdings Sarl») est l'associé unique de la Société Absorbée et de la Société Absorbante.

Le capital social de la Société Absorbée et de la Société Absorbante a été entièrement libéré.

§1. **Forme sociale, Dénomination sociale et Siège social.**

1. La Société Absorbante est une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à Luxembourg, et est soumise à la Loi Luxembourgeoise.

2. La société Absorbée est une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à Frankfort sur le Main, Allemagne.

§2. Cession des actifs. La Société Absorbée transférera l'universalité de son passif et son actif, et tous ses droits et obligations lors de la dissolution sans liquidation par voie d'une fusion transfrontalière par absorption en vertu du §§ 122a, 122c et suivants UmwG et en vertu des articles 257 et suivants de la Loi Luxembourgeoise.

§3. Absence de rémunération / Absence de compensation. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, la Fusion 2 se déroule sans augmentation de capital de la Société Absorbante, et sans émission de parts sociales par la Société Absorbante. Bien qu'il n'y ait aucune obligation respective prévue dans la Loi Luxembourgeoise, par précaution, l'associé unique de la Société Absorbée renonce à l'émission de nouvelles parts sociales dans un acte notarié de renonciation. En conséquence, il n'y a pas lieu de fournir les informations requises en vertu de §§ 122c (2) No. 2,3 et 5 UmwG et de l'article 261 (2) b), c) et d) de la Loi Luxembourgeoise, relatives au rapport "d'échange des parts sociales applicable, aux modalités de" remise des parts sociales ou aux informations relatives à la date à partir de laquelle les parts sociales donnent le droit de participer aux bénéfices. Il n'y aura aucun paiement en numéraire.

§4. **Probable répercussions de la fusion 2 sur l'emploi.**

1. La Société Absorbée ainsi que la Société Absorbante n'ont à l'heure actuelle aucun employé. De ce fait, la date à laquelle la Fusion 2 sera effective, aucune relation de travail avec la Société Absorbée ne sera acquise par la Société Absorbée.

2. Ni la Société Absorbante, ni la Société Absorbée n'ont de comité d'entreprise.

§5. Date effective de la fusion 2. D'un point de vue interne et comptable, la reprise des actifs de la Société Absorbée sera effective le 1 janvier 2012, 0:00 heures, date à partir de laquelle toutes les actions et transactions de la Société Absorbée seront réputées avoir été menées pour le compte de la Société Absorbante («Date Effective de la Fusion 2»).

§6. **Pas de droits particuliers, Bénéfices ou Restrictions.**

1. Aucun droits particuliers ou avantages n'ont été consentis aux associés individuels des sociétés fusionnantes ou aux détenteurs de titres autres que des parts sociales représentant le capital social de la société au sens du § 122c (2) No. 7 UmwG et de l'article 261 (2) (f) de la Loi Luxembourgeoise, et de ce fait ne doivent être compensés. Il n'y a également aucune mesures particulières qui ont été proposées ou prévues pour ces personnes.

2. Aucun avantages particuliers au sens du § 122c (2) No. 8 UmwG et de l'article 261 (2) (g) de la Loi Luxembourgeoise n'ont été consentis aux experts qui examinent les termes du projet de fusion transfrontalière ou aux membres des organes

d'administration, de gestion, de supervision ou de contrôle des sociétés fusionnantes. Il n'y a également aucune mesures particulières qui ont été proposées ou prévues pour ces personnes.

§7. Statuts de la société absorbante. Les statuts de la Société Absorbante sont joints au Projet de Fusion et doivent rester inchangés et ont été déposés auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg conformément à la publication faite au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2194 daté du 17 septembre 2011.

§8. Procédure d'implication des employés. Aucune information sur les procédures relatives à l'implication des employés dans la définition de leurs droits dans la société résultant de la fusion transfrontalière n'est requise du fait que ni la Société Absorbée, ni la Société Absorbante n'ont à l'heure actuelle d'employés. Ainsi, en particulier les détails concernant la procédure sur la façon de définir la co-détermination des droits des employés dans la Société Absorbante, suivant la fusion, sont obsolètes du fait que les exigences des § 5 de la loi allemande sur la participation des employés dans les cas de fusions transfrontalières («MgVG») ne sont pas remplies.

§9. Information sur l'évaluation de l'actif et du passif. Les actifs de la Société Absorbée sont transférés pour des raisons de droit commercial à la valeur comptable et pour des raisons fiscales à valeur de marché.

§10. Date du bilan. La Fusion 2 est basée sur les bilans de la Société Absorbée et de la Société absorbante au 31 décembre 2011, correspondant aux bilans de clôture, respectivement.

§11. Protection des créanciers. Les créanciers de la Société Absorbée deviennent les créanciers de la Société Absorbante.

Conformément au § 122j UmwG, les créanciers de la Société Absorbée peuvent demander des sûretés, au cas où ils n'auraient pas été en mesure de demander leur désintéressement.

Les créanciers ont ce droit, cependant seulement si un créancier, dans les deux mois suivants la publication du Projet de Fusion soumet sa requête par écrit sur le fond avec son montant, et atteste de façon crédible que la Fusion 2 compromet la satisfaction de sa créance. Ce droit à demander des sûretés est limité aux créances qui sont nées avant ou jusqu'à quinze (15) jours après la publication du Projet de Fusion dans Journal Fédéral Allemand (Bundesanzeiger). La publication du Projet de Fusion fournit plus de détail conformément au § 122d phrase 2 no. 4 UmwG.

Conformément à l'article 268 de la Loi Luxembourgeoise, les créanciers des sociétés qui fusionnent, dont les créances sont antérieures à la date de publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations de l'acte notarié actant des résolutions de l'associé unique de la Société Absorbante approuvant la décision de fusionner comme envisagé dans le Projet de Fusion pourront, nonobstant toutes conventions contraires, demander dans les deux (2) mois de cette publication auprès du magistrat président la chambre du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg statuant en matière commerciale, comme en matière de référé, d'obtenir les sûretés adéquates pour les créances échues ou non échues, au cas où une telle protection serait nécessaire dans le cadre de la Fusion 2.

Conformément à l'article 262 de la Loi Luxembourgeoise:

(i) les créanciers de la Société Absorbée pourront obtenir (gratuitement) les informations complètes sur l'exercice de leurs droits à l'adresse du lieu d'activité de la Société Absorbée: Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt sur le Main, Allemagne; et

(ii) les créanciers de la Société Absorbante pourront obtenir (gratuitement) les informations complètes sur l'exercice de leurs droits au siège social de la Société Absorbante.

§12. Frais, Impôt, Honoraires. Tous les frais, impôts et honoraires en relation avec le projet commun de fusion et son exécution, y compris les résolutions d'approbation, seront supportés par la Société Absorbante. Tous les autres frais seront assumés par l'entité concernée, respectivement.

§13. Documents disponibles au siège social des sociétés fusionnantes. Le Projet de Fusion, les situations comptables des trois dernières années aussi bien que les comptes intérimaires du 30 juin 2012 de la Société Absorbante et le rapport de fusion du conseil de gérance de la Société Absorbante seront disponibles au siège social de la Société Absorbante pour inspection par son associé unique un (1) mois au moins avant la date des assemblées de l'associé unique susmentionnées, conformément à l'article 267 (1) de la Loi Luxembourgeoise.

En ce qui concerne la Société Absorbée, le rapport de fusion du conseil de gérance de la Société Absorbée sera disponible pour inspection de son associé unique un (1) mois au moins avant la date des assemblées de l'associé unique susmentionnées, conformément au §122 e UmwG.

§14. Effectivité. Le projet de fusion produira ses effets sous condition suspensive (i) de la réalisation de la Fusion 1 et (ii) par l'approbation des assemblées des associés de la Société Absorbée et de la Société Absorbante. La Fusion 2 produira ses effets entre les Sociétés Fusionnantes et vis-à-vis des tiers avec la publication au Mémorial C, recueil des Sociétés et des Associations de l'approbation de la Fusion 2 par l'assemblée des associés de la Société Absorbante, conformément à l'article 273 ter (1) de la Loi Luxembourgeoise.

§15. Dispositions finales.

1. La Société Absorbée ne possède pas de biens immobiliers.
2. La Société Absorbée n'a pas de succursales.

§16. Clause de sauvegarde. Dans le cas où les dispositions de ce Projet de Fusion seraient invalides ou deviendraient invalides ultérieurement, cela n'affectera pas la validité du Projet de Fusion. Il en est de même s'il apparaît que le Projet de Fusion contient des omissions.

La décision invalide sera remplacée et l'omission sera comblée avec une décision adéquate qui autant que possible et juridiquement appropriée - se rapproche le plus fidèlement de l'intention des parties contractantes conformément au but et à l'intention du Projet de Fusion, si lors de l'élaboration de ce Projet de Fusion elles ont entendu aborder ce point.

Election de domicile

En vue de l'exécution du présent acte et d'actes à venir ou de minutes qui aboutiraient au même résultat, et de tout autre document ou notification, le siège social de la Société Absorbante est choisi comme domicile.

Pouvoirs

Tous les pouvoirs sont confiés au porteur d'un original ou d'une copie du présent acte en vue de d'exécuter de toutes les formalités et de compléter toutes les déclarations, notifications, dépôts, publication et commander ces derniers.

Conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi Luxembourgeoise, le notaire soussigné certifie la légalité du Projet de Fusion établi en vertu de l'article 261 de la Loi Luxembourgeoise.

Déclaration

Ainsi, le présent acte notarié a été passé à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, au jour en tête de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes apparaissant ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Fauvel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9862. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Suit les statuts de la société absorbante

STATUTS DE LA SOCIETE ABSORBANTE

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprise in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patent's, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may undertake, In Luxembourg and abroad, the financing of operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced inter alia but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name «Tishman Speyer Valentinskamp L.P. S.à r.l.».

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twenty-three million fourteen thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 23.014.775,00) represented by nine hundred twenty thousand five hundred ninety-one (920.591) shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.00) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers composed of at least three managers divided into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 13. In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its members or not either shareholders or not.

Art. 14. The board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several managers or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category B manager. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category B manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The Board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by the Articles.

Art. 15. The board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Suit la traduction française du texte qui précède

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seraient re-financés en autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'actionnaires ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «Tishman Speyer Valentinskamp LP. S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'Intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-trois millions quatorze mille sept cent soixante-quinze Euro (EUR 23.014.775,00) représenté par neuf cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-onze (920.591) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B". Les gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le conseil de gérance.

Art. 14. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 24 JUIL. 2012. Relation: EAC/ 200/9867. Reçu trente euros

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Esch/Alzette, le 24 juillet 2012.

Francis KESSELER

Référence de publication: 2012092144/553.

(120129127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Aero Logistics Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 68.384.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2010

En date du 21 juin 2010, l'assemblée générale des actionnaires a décidé:

- de prendre acte de la démission, avec effet au 30 juin 2007, de Monsieur Patrick HOSTI et de Monsieur Olivier THONNARD de leur mandat d'administrateur

- de nommer comme administrateur, rétroactivement à la date du 30 juin 2007, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013:

* Monsieur Francesco ZITO, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

* La société SUNNYSIDE INVEST & TRADE S.A., société de droit bélizien, ayant son siège social à Withfield Tower, Third Floor, 4792 Coney Drive, 1777 Belize City, Belize, inscrite au Registre des International Business Companies sous le numéro 88093, ayant désigné comme représentant permanent Monsieur Francesco ZITO, prénommé.

- de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Angelo ZITO, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, pour une durée de six ans, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

- de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société anonyme FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg B 52618, pour une durée de six ans, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012079220/24.

(120112515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Tishman Speyer Karlshoefe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.633.950,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.378.

Tishman Speyer Karlshoefe GP GmbH

Gesellschaft mit beschränkter Haftung

Mainzer Landstrasse 46, D-76710 Frankfurt am Main, Germany

Commercial register of the local court Frankfurt am Main: HRB 80213

PROJET DE FUSION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of July.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

APPEARED:

1. Tishman Speyer Karlshoefe GP GmbH, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung established and existing under the laws of Germany, with business address at Mainzer Landstrasse 46, D-60325 Frankfurt am Main, having its registered office at Frankfurt am Main, Germany and registered with the commercial register of the local court Frankfurt am Main under HRB 80213 (hereinafter referred as the "Transferring Entity"),

here represented by Richard Fauvel, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a special power of attorney granted by the board of managers of the Transferring Entity dated July 23, 2012 (the "Power of Attorney");

2. Tishman Speyer Karlshoefe S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132378, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on September 27, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations under number 2555 dated November 9, 2007, and whose bylaws have been last amended by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, on January 9, 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et des Associations under number 754 dated March 21, 2012, with a subscribed and fully paid in share capital of six million six-hundred and thirty three thousand nine-hundred fifty Euro (EUR 6.633.950,00), represented by two hundred sixty-five thousand three hundred fifty eight (265.358) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) (hereinafter referred as the "Receiving Entity"),

here represented by Richard Fauvel, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a special power of attorney granted by the board of managers of the receiving Entity dated July 23, 2012 (the "Resolutions").

A copy of the Resolutions and the Power of Attorney, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxyholder(s) of the appearing persons, acting for the board of managers of the merging companies (the "Boards"), requested the notary to draw up the merger plan (the "Merger Plan") in the following way:

MERGER PLAN

Preamble

It is intended to merge Tishman Speyer Karlshoefe GP GmbH, registered with the commercial register of the local court of Frankfurt am Main under HRB 80213 (hereinafter called "TSK GmbH") as transferring company into Tishman SpeyerKarlshoefe S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132374 (hereinafter called "TSK Sarl") as receiving company pursuant to §§ 122a ff. of the German Reorganization Act (Umwandlungsgesetz-UmwG) and pursuant to articles 257 et seq. of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as subsequently amended (the "Luxembourg Law").

Tishman Speyer Karlshoefe Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132374, and with a subscribed and fully paid in share capital of seventy-seven thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 77.925,00) (hereinafter the "TSK Holdings Sarl") is sole shareholder of the Transferring and the Receiving Entity.

The share capital of the Transferring and the Receiving Entity has been fully paid in.

§1. Legal form, Company's name and Registered office.

1. The Receiving Entity is a Limited Liability Company duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg with registered office in Luxembourg, and is subject to the Luxembourg Law.

2. The Transferring Entity is a Limited Liability Company duly incorporated and validly existing under the laws of Germany with registered office at Frankfurt am Main, Germany.

§2. Transfer of assets. The Transferring Entity shall contribute all its assets and liabilities in their entirety with all rights and duties upon dissolution without liquidation by means of a cross border merger by way of acquisition pursuant to §§ 122a, 122c and seq. UmwG and pursuant to articles 257 et seq. of the Luxembourg Law.

§3. No consideration / No compensation. According to Luxembourg law the Merger takes place without a capital increase of the Receiving Entity and without the granting of shares in the Receiving Entity. Though there is no respective obligation provided for in the Luxembourg Law, for reasons of precaution, the sole shareholder of the Transferring Entity waives the issuing of new shares by means of a notarized waiver. As a consequence, there is no need to provide the information pursuant to § 122c (2) No. 2, 3 and 5 UmwG and to article 261 (2) b), c) and d) of the Luxembourg Law as to the ratio applicable to the exchange of company shares, the terms for the allotment of shares or information as to the date from which the holding of shares will entitle the holders to share in profits. There will be no cash payments.

§ 4. Likely repercussions of the merger on employment.

1. The Transferring Entity as well as the Receiving Entity do not currently have any employees. Therefore, upon the Merger coming into force no employment relationships with the Transferring Entity will vest in the Receiving Entity.

2. Neither the Receiving Entity, nor the Transferring Entity have a works council.

§ 5. Effective merger date. For internal and accounting purposes, the takeover of the assets of the Transferring Entity takes effect as of January 1, 2012, 0:00 hours, onwards all actions and transactions of the Transferring Entity shall be deemed to have been conducted on account of the Receiving Entity ("Effective Merger Date").

§ 6. No special rights, Benefits or restrictions.

1. Special rights or advantages for individual shareholders of the merging entities or for holders of securities other than shares representing the company capital within the meaning of § 122c (2) No. 7 UmwG and article 261 (2) (f) of the Luxembourg Law are not granted and therefore not to be compensated. There are also no special measures for these persons proposed or planned.

2. No special advantages within the meaning of § 122c (2) No. 8 UmwG and article 261 (2) (g) of the Luxembourg Law are granted to the experts who examine the draft terms of the cross-border merger or to the members of the administrative, management, supervisory or controlling organs of the merging entities. There are also no special measures for these persons proposed or planned.

§ 7. Articles of association of the receiving entity. The articles of association of the Receiving Entity are attached to the Merger Plan and shall remain unchanged and have been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register in accordance with the publication made in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations under number 754 dated March 21, 2012.

§ 8. Procedure for the involvement of employees. No information on the procedures by which arrangements for the involvement of employees in the definition of their rights to participation in the entity resulting from the cross-border merger is required as neither the Transferring Entity, nor the Receiving Entity employ currently any employees. Thus, in particular details concerning the procedure on how to define the co-determination rights of the employees in the Re-

ceiving Entity following the merger are obsolete since the requirements of § 5 of the German law on employee participation in case of cross-border mergers ("MgVG") are not fulfilled.

§ 9. Information on the evaluation of the assets and Liabilities. The assets of the Transferring Entity are transferred for commercial law purposes at book value and for tax purposes at fair market value.

§ 10. Balance sheet date. The Merger shall be based on the balance sheets of the Transferring Entity and the Receiving Entity as of December 31, 2011, as the closing balance sheet, respectively.

§ 11. Protection of creditors. The creditors of the Transferring Entity become the creditors of the Receiving Entity.

According to § 122j UmwG, the creditors of the Transferring Entity may request collateral in the event that they are not entitled to ask for satisfaction of their claims.

The creditors have this right, however, only if a creditor within two months after the publication of the Merger Plan submits his/its claim in writing on its merits and by its amount and, furthermore, attests credibly that the Merger jeopardizes the fulfilment of his/its claim. This right to request collateral is limited to claims, which have come into existence prior or up to fifteen (15) days after the publication of the Merger Plan in the German Federal Gazette (Bundesanzeiger). The publication of the Merger Plan provides for further details according to § 122d sentence 2 no. 4 UmwG.

In accordance with Article 268 of the Luxembourg Law, the creditors of the merging entities, whose claims predate the date of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations of the notarial deed recording the resolutions of the sole shareholder of the Receiving Entity approving the decision to merge as contemplated by the Merger Plan may, notwithstanding any agreement to the contrary, apply within two (2) months of that publication to the judge presiding the chamber of the Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg dealing with commercial matters and sitting as in urgency matters, to obtain adequate safeguards of collateral for any matured or unmatured debts, in case the Merger would make such protection necessary.

In accordance with Article 262 of the Luxembourg Law:

(i) the creditors of Transferring Entity may obtain (free of charge) the complete information on the exercise of their rights under the Transferring Entity's business address: Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt am Main, Germany;

(ii) the creditors of Receiving Entity may obtain (free of charge) the complete information on the exercise of their rights at the registered office of the Receiving Entity.

§ 12. Costs, Taxes, Dues. All costs, taxes and dues in relation with the common draft terms of merger and their execution including the resolutions of approval are born by the Receiving Entity. All other costs are born by the affected entity respectively.

§13. Documents available at the registered offices of the merging entities. The Merger Plan, the accounting statements of the last three years as well as the interim accounts as of June 30, 2012 for the Receiving Entity and the merger report of the board of managers of the Receiving Entity shall be available at the registered office of the Receiving Entity for inspection by its sole shareholder one (1) month at least prior to the date of the aforesaid sole shareholder's meetings, according to Article 267 (1) of the Luxembourg Law.

With regard to the Transferring Entity the merger report of the board of managers of the Transferring Entity shall be made available for inspection by its sole shareholder one (1) month at least prior to the date of the aforesaid sole shareholder's meetings, according to § 122 e UmwG.

§ 14. Effectiveness. The merger plan will become effective under the condition precedent of the approval of the shareholder's meetings of the Transferring Entity and the Receiving Entity. The Merger shall become effective between the merging entities and vis-à-vis third parties with the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations of the approval of the Merger by the shareholder's meeting of the Receiving Entity, in accordance with article 273ter (1) of the Luxembourg Law.

§ 15. Final provisions.

1. The Transferring Entity owns no real property.
2. The Transferring Entity has no branches.

§ 16. Severability clause. Should provisions of this Merger Plan be invalid or become invalid at a later stage, this shall not otherwise affect the validity of this Merger Plan. The same applies if it should transpire that the Merger Plan contains any omissions. The invalid ruling should be replaced or an omission filled by an appropriate ruling which - to the extent and legally possible - comes closest to what the contracting parties intended according to the purpose and intent of the Merger Plan if they had considered this point when concluding this Merger Plan.

Election of domicile

For the execution of the present deed and any subsequent ones or minutes which may arise as a result, and for any supporting documents or notifications, the registered office of the Receiving Entity is chosen as domicile.

90214

Powers

All the powers are given to the bearer of an original or a copy of the present deed in order to carry out all formalities and complete all statements, notifications, deposits, publications and order such matters.

In accordance with the provisions of article 271 (2) of the Luxembourg Law, the undersigned notary certifies the legality of the Merger Plan drawn up pursuant to article 261 of the Luxembourg Law.

Declaration

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English text and the French translation, the English version will prevail.

After having read and interpreted the contents to the proxyholder of the appearing persons in a language he knows, he, known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, has signed the present deed with the Notary.

Suit la version française

L'an deux mille douze, le vingt-trois juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Tishman Speyer Karlshoefe GP GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung établie et existante selon les lois d'Allemagne, ayant son lieu d'activité à Mainzer Landstrasse 46, D-60325, Frankfort sur le Main, ayant son siège social à Frankfort sur le Main, Allemagne, et immatriculée auprès du Registre du Commerce de la cour local de Frankfort sur le Main sous HRB 80213 (ci-après la «Société Absorbée»),

ici représentée par Richard Fauvel, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une (1) procuration donnée par le conseil de gérance de la Société Absorbée en date du 23 juillet 2012 (la «Procuration»).

2. Tishman Speyer Karlshoefe S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Société du Luxembourg sous le numéro B 132378, établie par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 27 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2555 du 09 novembre 2007, et dont les statuts ont été amendés pour la dernière fois suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, du 9 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 754 du 21 mars 2012, ayant un capital social entièrement souscrit et libéré de six million six cent trente-trois mille neuf cent cinquante Euro (EUR 6.633.950,00) représenté par deux cent soixante-cinq mille trois cent cinquante-huit (265.358) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) (ci-après la «Société Absorbante»).

Ici représentée par Richard Fauvel, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une (1) procuration spéciale donnée par le conseil de gérance de la Société Absorbante en date du 23 juillet 2012 (les «Résolutions»).

Une copie des Résolutions et de la Procuration signées ne varietur par la personne comparante et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte en vue de leur dépôt auprès des autorités d'enregistrement.

Le représentant des personnes comparantes, agissant pour le compte du conseil de gérance des sociétés fusionnantes (les «Conseils»), ont requis le notaire instrumentaire de dresser le projet de fusion comme il suit (le «Projet de Fusion»):

PROJET DE FUSION

Préambule

Il est prévu de fusionner Tishman Speyer Karlshoefe G.P. GmbH, immatriculée auprès du Registre du Commerce de la cour local de Frankfort sur le Main sous le numéro HRB 80231 (ci-après dénommé «TSK GmbH»), comme société absorbée dans Tishman Speyer Karlshoefe S.à r.l., immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Société du Luxembourg sous le numéro B 132378 (ci-après dénommée «TSK Sarl»), comme société absorbante, en vertu de §§ 122a ff de l'Acte de Réorganisation Allemand (Umwandlungsgesetz - «UmwG») et en vertu des articles 257 et suivant de la loi Luxembourgeoise du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi Luxembourgeoise»).

Tishman Speyer Karlshoefe Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Société du Luxembourg sous le numéro B 132374, ayant un capital social entièrement souscrit et libéré de soixante-dix-sept mille neuf cent vingt-cinq Euro (EUR 77.925,00) (ci-après «TSK Holdings Sarl») est l'associé unique de la Société Absorbée et de la Société Absorbante.

Le capital social de la Société Absorbée et de la Société Absorbante a été entièrement libéré.

§1. Forme sociale, Dénomination sociale et Siège social.

1. La Société Absorbante est une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à Luxembourg, et est soumise à la Loi Luxembourgeoise.

2. La société Absorbée est une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à Frankfort sur le Main, Allemagne.

§2. Cession des actifs. La Société Absorbée transférera l'universalité de son passif et son actif, et tous ses droits et obligations lors de la dissolution sans liquidation par voie d'une fusion transfrontalière par absorption en vertu du §§ 122a, 122c et suivants UmwG et en vertu des articles 257 et suivants de la Loi Luxembourgeoise.

§3. Absence de rémunération / Absence de compensation. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, la Fusion se déroule sans augmentation de capital de la Société Absorbante, et sans émission de parts sociales par la Société Absorbante. Bien qu'il n'y ait aucune obligation respectivement prévue dans la Loi Luxembourgeoise, par précaution, l'associé unique de la Société Absorbée renonce à l'émission de nouvelles parts sociales dans un acte notarié de renonciation. En conséquence, il n'y a pas lieu de fournir les informations requises en vertu de §§ 122c (2) No. 2,3 et 5 UmwG et de l'article 261 (2) b), c) et d) de la Loi Luxembourgeoise, relatives au rapport d'échange des parts sociales applicable, aux modalités de remise des parts sociales ou aux informations relatives à la date à partir de laquelle les parts sociales donnent le droit de participer aux bénéfices. Il n'y aura aucun paiement en numéraire.

§4. Probable répercussions de la fusion sur l'emploi.

1. La Société Absorbée ainsi que la Société Absorbante n'ont à l'heure actuelle aucun employé. De ce fait, la date à laquelle la Fusion sera effective, aucune relation de travail avec la Société Absorbée ne sera acquise par la Société Absorbée.

2. Ni la Société Absorbante, ni la Société Absorbée n'ont de comité d'entreprise.

§5. Date effective de la fusion. D'un point de vue interne et comptable, la reprise des actifs de la Société Absorbée sera effective le 1 janvier 2012, 0:00 heures, date à laquelle toutes les actions et transactions de la Société Absorbée seront réputées avoir été menées pour le compte de la Société Absorbante (Date Effective de la Fusion),

§6. Pas de droits particuliers, Bénéfices ou Restrictions.

1. Aucun droits particuliers ou avantages n'ont été consentis aux associés individuels des sociétés fusionnantes ou aux détenteurs de titres autres que des parts sociales représentant le capital social de la société au sens du § 122c (2) No. 7 UmwG et de l'article 261 (2) (f) de la Loi Luxembourgeoise, et de ce fait ne doivent être compensés. Il n'y a également aucune mesures particulières qui ont été proposées ou prévues pour ces personnes.

2. Aucun avantages particuliers au sens du § 122c (2) No. 8 UmwG et de l'article 261 (2) (g) de la Loi Luxembourgeoise n'ont été consentis aux experts qui examinent les termes du projet de fusion transfrontalière ou aux membres des organes d'administration, de gestion, de supervision ou de contrôle des sociétés fusionnantes. Il n'y a également aucune mesures particulières qui ont été proposées ou prévues pour ces personnes.

§7. Statuts de la société absorbante. Les statuts de la Société Absorbante sont joints au Projet de Fusion et doivent rester inchangés et ont été déposés auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg conformément à la publication faite au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 754 daté du 21 mars 2012.

§8. Procédure d'implication des employés. Aucune information sur les procédures selon lesquelles les modalités relatives à l'implication des employés dans la définition de leurs droits dans la société résultant de la fusion transfrontalière n'est requise du fait que ni la Société Absorbée, ni la Société Absorbante n'ont à l'heure actuelle d'employé. Ainsi, en particulier les détails concernant la procédure sur la façon de définir la co-détermination des droits des employés dans la Société Absorbante, suivant la fusion, sont obsolètes du fait que les exigences des § 5 de la loi allemande sur la participation des employés dans les cas de fusions transfrontalières («MgVG») ne sont pas remplies.

§9. Information sur l'évaluation de l'actif et du passif. Les actifs de la Société Absorbée sont transférés pour des raisons de droit commercial à la valeur comptable et pour des raisons fiscales à valeur de marché.

§10. Date du bilan. La Fusion est basée sur les bilans de la Société Absorbée et de la Société absorbante au 31 décembre 2011, correspondant aux bilans de clôture, respectivement.

§11. Protection des créanciers. Les créanciers de la Société Absorbée deviennent les créanciers de la Société Absorbante.

Conformément au § 122j UmwG, les créanciers de la Société Absorbée peuvent, demander des sûretés, au cas où ils n'auraient pas été en mesure de demander leur désintéressement.

Les créanciers ont ce droit, cependant seulement si un créancier, dans les deux mois suivants la publication du Projet de Fusion soumet sa requête par écrit sur le fond avec son montant, et atteste de façon crédible que la Fusion compromet la satisfaction de sa créance. Ce droit à demander des sûretés est limité aux créances qui sont nées avant ou jusqu'à quinze (15) jours après la publication du Projet de Fusion dans Journal Fédéral Allemand (Bundesanzeiger). La publication du Projet de Fusion fournit plus de détail conformément au § 122d phrase 2 no. 4 UmwG.

Conformément à l'article 268 de la Loi Luxembourgeoise, les créanciers des sociétés qui fusionnent, dont les créances sont antérieures à la date de publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations de l'acte notarié actant des résolutions de l'associé unique de la Société Absorbante approuvant la décision de fusionner comme envisagé dans le Projet de Fusion pourront, nonobstant toutes conventions contraires, demander dans les deux (2) mois de cette publication auprès du magistrat président la chambre du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg statuant en matière commerciale, comme en matière de référé, d'obtenir les sûretés adéquates pour les créances échues ou non échues, au cas où une telle protection serait nécessaire dans le cadre de la Fusion.

Conformément à l'article 262 de la Loi Luxembourgeoise:

(i) les créanciers de la Société Absorbée pourront obtenir (gratuitement) les informations complètes sur l'exercice de leurs droits à l'adresse du lieu d'activité de la Société Absorbée: Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt sur le Main, Allemagne; et

(ii) les créanciers de la Société Absorbante pourront obtenir (gratuitement) les informations complètes sur l'exercice de leurs droits au siège social de la Société Absorbante.

§12. Frais. Impôt, Honoraires. Tous les frais, impôts et honoraires en relation avec le projet commun de fusion et son exécution, y compris les résolutions d'approbation, seront supportés par la Société Absorbante. Tous les autres frais seront assumés par l'entité concernée, respectivement.

§13. Documents disponibles au siège social des sociétés fusionnantes. Le Projet de Fusion, les situations comptables des trois dernières années aussi bien que les comptes intérimaires du 30 juin 2012 de la Société Absorbante et le rapport de fusion du conseil de gérance de la Société Absorbante seront disponibles au siège social de la Société Absorbante pour inspection par son associé unique un (1) mois au moins avant la date des assemblées de l'associé unique susmentionnées, conformément à l'article 267 (1) de la Loi Luxembourgeoise.

En ce qui concerne la Société Absorbée, le rapport de fusion du conseil de gérance de la Société Absorbée sera disponible pour inspection de son associé unique un (1) mois au moins avant la date des assemblées de l'associé unique susmentionnées, conformément au §122 e UmwG.

§14. Effectivité. Le projet de fusion produira ses effets sous condition suspensive de l'approbation des assemblées des associés de la Société Absorbée et de la Société Absorbante. La Fusion produira ses effets entre les Sociétés Fusionnantes et vis-à-vis des tiers avec la publication au Mémorial C, recueil des Sociétés et des Associations de l'approbation de la Fusion par l'assemblée des associés de la Société Absorbante, conformément à l'article 273 ter (1) de la Loi Luxembourgeoise.

§15. Dispositions finales.

1. La Société Absorbée ne possède pas de biens immobiliers.
2. La Société Absorbée n'a pas de succursales.

§16. Clause de sauvegarde. Dans le cas où les dispositions de ce Projet de Fusion seraient invalides ou deviendraient invalides ultérieurement, cela n'affectera pas la validité du Projet de Fusion. Il en est de même s'il apparaît que le Projet de Fusion contient des omissions. La décision invalide sera remplacée et l'omission sera comblée avec une décision adéquate qui - autant que possible et juridiquement appropriée - se rapproche le plus fidèlement de l'intention des parties contractantes, conformément au but et à l'intention du Projet de Fusion si lors de l'élaboration de ce Projet de Fusion elles ont entendu aborder ce point.

Election de domicile

En vue de l'exécution du présent acte et d'actes à venir ou de minutes qui aboutiraient au même résultat, et de tout autre document ou notification, le siège social de la Société Absorbante est choisi comme domicile.

Pouvoirs

Tous les pouvoirs sont confiés au porteur d'un original ou d'une copie du présent acte en vue de d'exécuter de toutes les formalités et de compléter toutes les déclarations, notifications, dépôts, publication et commander ces derniers.

Conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi Luxembourgeoise, le notaire soussigné certifie la légalité du Projet de Fusion établi en vertu de l'article 261 de la Loi Luxembourgeoise.

Déclaration

Ainsi, le présent acte notarié a été passé à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, au jour en tête de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes apparaissant ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Fauvel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9860. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ ABSORBANTE

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out (a) all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in (i) enterprises (in whatever form) which may, pursuant to their constitutional documents, acquire and hold only real property and other assets necessary for the management of such real property (the Real Estate Companies) and (ii) real estate holding companies which are hereby defined as entities the purpose of which, according to their constitutional documents, is to indirectly acquire and hold real property and other assets necessary for the management of such real property through acquiring and holding interests in other entities the purpose of which is restricted in the same manner as described in (i) and (ii) above (the Real Estate Holding Companies), as well as (b) the administration, the management, the control and the development of such participating interests in Real Estate Companies and Real Estate Holding Companies.

In connection with the purposes stated above, the Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions which are directly or indirectly connected with its purposes stated above or which promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name «Tishman Speyer Karlshoefe S.à r.l.».

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at six million six hundred thirty-three thousand nine hundred fifty Euro (EUR 6.633.950,00) represented by two hundred sixty-five thousand three hundred fifty-eight (265.358) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The managers of the Company shall ensure at all times that (i) there will be no more than thirty (30) shareholders in the Company, (ii) none of the shareholders in the Company will be a natural person, and (iii) following any transfer of shares, clauses of the points (i) and (ii) of this paragraph will remain satisfied. For the avoidance of doubt this paragraph operates only to give the Company the opportunity to qualify as a special foreign fund for German tax purposes and each shareholder understands and agrees that it has no action whatsoever for damages whether in contract or delict (and will not seek to pursue any such action) against either the assets of the Company, the managers or the Company in the event that this paragraph is breached or amended.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

Art. 14. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser (a) toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans (i) des entreprises (sous quelque forme que ce soit) qui peuvent, conformément à leurs documents

constitutifs, acquérir et détenir exclusivement des biens immobiliers et d'autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers (les Sociétés Immobilières) et (ii) des sociétés de détention de portefeuille immobilier qui sont définies ici comme des entités dont l'objet social, conformément à leurs documents constitutifs, est l'acquisition et la détention indirecte des biens immobiliers et autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers, par le biais de l'acquisition et la prise de participations dans d'autres entités dont l'objet social est limité de la même façon comme décrit aux points (i) et (ii) ci-dessus (les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier), ainsi que (b) l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des participations dans les Sociétés Immobilières et les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier.

Dans le cadre des objets indiqués ci-dessus, la Société peut apporter tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt.

En général, la Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations qui se rattachent directement, ou indirectement à son objet social indiqué ci-dessus ou qui favorisent son développement ou son extension.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «Tishman Speyer Karlshofe S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à six millions six cent trente-trois mille neuf cent cinquante Euro (EUR 6.633.950,00) représenté par deux cent soixante-cinq mille trois cent cinquante-huit (265.358) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Les gérants de la Société s'assureront qu'à tout moment (i) il n'y aura pas plus de trente (30) associés présent dans le capital de la Société, (ii) qu'aucun des associés de la Sociétés ne sera une personne physique, et (iii) que suite à tout transfert de parts sociales les dispositions (i) et (ii) seront respectées. L'objet du présent est de permettre à la Société d'être qualifiée de «fond spécial étranger» au regard des autorités fiscales allemandes. En cas de non respect ou de modifications des dispositions du paragraphe précédent, aucune action en responsabilité civile ou délictuelle contre la Société ou les gérants de la Société ne pourra être engagée par les associés de la Société.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Art. 14. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le conseil de gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Enregistré à Esch/Al. AC., le 24 JUIL. 2012. Relation: EAC / 2012 / 9860. Reçu vingt-quatre euros

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Esch/Alzette, le 24 juillet 2012.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2012092143/515.

(120129142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Randstad Interim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 50.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012079770/9.

(120112420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

A.T.U. MEP Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 169.793.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the first day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Rally Lux Holding Two S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg and registered under number R.C.S. Luxembourg B 102.129, represented by Me Azadeh Djazayeri, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 30 May 2012, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company A.T.U. MEP Trust S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "A.T.U. MEP Trust S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances;

such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims,

actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st July of each year and ends on 30th June of the following year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 30th June 2013.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party, Rally Lux Holding Two S.à r.l., having subscribed and entirely paid up the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1). Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with sole signature power:

Stefan Lambert, chartered accountant, residing at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, born on 8 January 1964 in Trier, Germany.

Wolfgang Zettel, manager, residing at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, born on 15 November 1962 in Konstanz, Germany.

Alexander Brülls, manager, residing at 7 Carlton Gardens, Stirling Square, London SW1Y 5AD, born on 24 July 1981, in Aachen, Germany.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 30th June 2013.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le premier juin.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Rally Lux Holding Two S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et inscrite sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 102.129, représentée par Me Azadeh Djazayeri, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 30 mai 2012, laquelle sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès-qualité, a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée A.T.U. MEP Trust S.à r.l., qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «A.T.U. MEP Trust S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est d'acquérir, de détenir, de gérer et de disposer de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entité, entreprise ou investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières

ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions

du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, s'il n'y a qu'un seul gérant par le conseil de gérance ou par deux gérants, ou s'il existe des classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

- (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;
- (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} juillet de chaque année et se termine le 30 juin l'année suivante, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 30 juin 2013.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 30 juin.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, Rally Lux Holding Two S.à r.l., celle-ci a souscrit et intégralement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1).

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature individuelle:

Stefan Lambert, expert-comptable, demeurant au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, né le 8 janvier 1964 à Trèves, Allemagne.

Wolfgang Zettel, gérant, demeurant au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, né le 15 novembre 1962 à Constance, Allemagne.

Alexander Brülls, gérant, demeurant au 7 Carlton Gardens, Stirling Square, London SW1Y 5AD, né le 24 juillet 1981 à Aix-la-Chapelle, Allemagne.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 30 juin 2013.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé A. DJAZAYERI – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 juin 2012. Relation:LAC/2012/25811. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société sur demande.-

Luxembourg, le trois juillet de l'an deux mille douze.

Référence de publication: 2012079190/416.

(120112446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Atoz, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 101.128.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires en date du 14 juin 2012 que les mandats des personnes suivantes ont été renouvelés, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2012:

Administrateurs:

- Monsieur Christophe Plainchamp, né le 4 avril 1978 à Libramont-Chevigny, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

- Monsieur Fatah Boudjelida, né le 13 octobre 1974 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

- Monsieur Olivier Ferres, né le 29 juillet 1961 à Montpellier, France, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

- Monsieur Olivier Remacle, né le 15 juin 1970 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

- Monsieur Keith O'Donnell, né le 12 janvier 1968 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Administrateurs-délégués:

- Monsieur Olivier Remacle, prénommé,

- Monsieur Keith O'Donnell, prénommé.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée administrateur-délégué de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

- Monsieur Christophe Plainchamp, prénommé.

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires en date du 14 juin 2012 que la société suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société:

- READ S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 45083.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée réviseur d'entreprises agréée de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

- Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né le 5 mars 1953 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juin 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012079212/46.

(120112470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Centuria Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 144.076.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg en date du 3 juillet 2012

Le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

- Le Conseil d'Administration décide de déléguer la gestion journalière de la société en nommant:

* Madame Claudia Schweich, née le 1^{er} août 1979 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, Administrateur-délégué;

Cette nomination prend effet au 3 juillet 2012, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Pour Centuria Capital Luxembourg S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012079319/19.

(120112518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Crilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 41.305.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2012, les décisions suivantes sont prises à l'unanimité:

1. Les mandats des administrateurs, Messieurs Marc et Jos Sales et Madame Agnès Lentz sont prolongés pour une durée de 6 ans et se termineront lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

2. La société G.T. Experts Comptables S.à r.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au R.C.S. sous le numéro B 121917, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de la S.A. BDO Compagnie Fiduciaire, démissionnaire et son mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2012.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012079364/17.

(120112591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

A.F.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 40.732.

Extraits du Procès verbal de rassemblée générale ordinaire du 20 juin 2012

- L'Assemblée décide de renouveler les mandats suivants jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2014 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013;

* Mr Graham J. CLARK,

* La société Risk & Reinsurance Solutions S.A. en abrégé 2RS représentée par Mr Yannick Zigmann, demeurant professionnellement au 23 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

* La société INTERNACLE AG représentée par Mr Jordi CARULLA FONT

- L'Assemblée reconduit DELOITTE SA en tant que Réviseur d'Entreprises de la société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle en 2013 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2012080011/18.

(120114081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

**Euro Viti Nature Soparfi S.A., Société Anonyme,
(anc. Euro Viti Nature S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.530.

L'an deux mille douze, le dix-neuf juin.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «EURO VITI NATURE S.A.», ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 4 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1419 du 24 juillet 2006, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 116.530.

La séance est ouverte à 16.15 heures sous la présidence de Monsieur Régis BROUET, viticulteur, demeurant à L-6310 Beaufort, 89A, Grand-rue.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire «Premium Group Soparfi S.A.» (RCSL B 31.664), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Carlo WETZEL demeurant à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur «FIDUCIAIRE D'ORGANISATION DE REVISION ET D'INFORMATIQUE DE GESTION SOCIETE CIVILE» (RCSL E 2203) demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, représentée par Monsieur Carlo WETZEL, prénommé.

Le Bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale de la société en "EURO VITI NATURE SOPARFI S.A." et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Transfert du siège social vers L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

3.- Constat de libération complémentaire du capital social.

4.- Conversion des actions au porteur en actions nominatives.

5.- Cession d'actions nominatives/porteur.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée « ne varietur » par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant valablement convoqués au regard de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société de "EURO VITI NATURE S.A." en "EURO VITI NATURE SOPARFI S.A.".

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . La Société adopte la dénomination de «EURO VITI NATURE SOPARFI S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée transfère le siège social vers L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

Troisième résolution

L'assemblée générale constate la libération complémentaire du capital social par une entrée de fonds de vingt-trois mille euros (23.000,- EUR) de la part des actionnaires, de sorte que le capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) de la société se trouve actuellement entièrement libéré.

Quatrième résolution

Suite à la libération totale du capital social et sur autorisation du Conseil d'administration, l'assemblée générale convertit l'intégralité des actions nominatives en actions au porteur.

Cinquième résolution

L'assemblée générale approuve la cession d'action suivante:

La société anonyme «Centre de Gestion Soparfi S.A.» ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue (RCS Luxembourg B 32.428) représenté par son administrateur-délégué Monsieur Carlo WETZEL, expert-comptable, demeurant à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, cède en pleine propriété une (1) action d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) au cessionnaire Monsieur Régis BROUET, prénommé, qui accepte au prix de trois cent dix euros (310,- EUR).

Le prix de cession ci-avant stipulé a été payé aux présentes par le cessionnaire au cédant, qui en consent bonne et valable quittance pour solde et décharge par les présentes.

Le cessionnaire aura immédiatement la propriété et la jouissance pleine et entière de l'action lui cédée à partir d'aujourd'hui.

Inscription au registre des actionnaires

Une expédition du présent acte sera transmise à la société et tous pouvoirs sont conférés à son conseil d'administration pour procéder à l'inscription de précitée cession, objet des présentes, dans le registre des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée à 16.30 heures.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. BROUET, C. WETZEL, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2012 Relation: LAC/2012/28415. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Référence de publication: 2012079422/81.

(120112552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

FERO S.A., Société de gestion de Patrimoine Familial ("S.P.F."), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.338.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 3 juillet 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Thais Racy, avec adresse au 72, Rua Joaquim Floriano, 04534-000 Sao Paulo, Brésil
- Deyse Simão Racy, avec adresse au 72, Rua Joaquim Floriano, 04534-000 São Paulo, Brésil
- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- João Barbuto, avec adresse au 72, Rua Joaquim Floriano, 04534-000 São Paulo, Brésil

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

2. Suite à une fusion par absorption et un changement de dénomination, le commissaire aux comptes est Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, son mandat débute avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Référence de publication: 2012079448/22.

(120112558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

LuxCoordination, Société Anonyme.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 7, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 158.012.

Par la présente je vous informe de ma démission, avec effet immédiat, de mon mandat d'Administrateur et de mon mandat d'Administrateur Délégué de la société Luxcoordination S.A., sise à Esch Sur Alzette, 7, Rue de Luxembourg et immatriculée au RCS de Luxembourg sous le n° B158012.

Thionville, le 3 juillet 2012.

Daniel OUDRAR.

Référence de publication: 2012079595/11.

(120112582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Walser Privatbank Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.448.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Jährlichen Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 28. Juni 2012

Am 28. Juni 2012 hat die jährliche Hauptversammlung der Gesellschaft folgenden Beschluss gefasst:

- Ernennung von KPMG Luxembourg, société à responsabilité limitée, geschäftsansässig in 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, eingeschrieben beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B149133, zum zugelassenen Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies bis zur jährlichen Hauptversammlung der Gesellschaft, die über den Abschluss für das am 31. Dezember 2012 endende Geschäftsjahr befindet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 3. Juli 2012.

Walser Privatbank Invest S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2012079944/17.

(120112379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Formula Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 65.487.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2008

En date du 16 juin 2008, l'assemblée générale des actionnaires a décidé:

- de prendre acte de la démission de Monsieur Aleksandar VUKOTIC de son poste d'administrateur.
- de nommer Monsieur Francesco ZITO, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, en qualité d'administrateur, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.
- de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Angelo ZITO et de Monsieur Christophe MASUCCIO, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, pour une durée de six ans, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.
- de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société anonyme FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg B 52618, pour une durée de six ans, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012079461/19.

(120112511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Holdess Continental, Société Anonyme.

Siège social: L-2152 Luxembourg, 34, rue Van der Meulen.

R.C.S. Luxembourg B 73.631.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires de la société HOLDESS CONTINENTAL SA tenue le douze juin deux mille douze, que l'assemblée prend à l'unanimité la résolution de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une durée de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le douze juin deux mille douze.

Référence de publication: 2012079518/15.

(120112498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

LuxCoordination, Société Anonyme.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 7, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 158.012.

—
Par la présente je vous informe de la démission de la société DMS & Associés S.à r.l. enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.477 en tant que commissaire aux comptes de votre société avec effet à ce jour.

Howald, le 3 juillet 2012.
DMS & Associés S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2012079594/13.

(120112582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

LuxCoordination, Société Anonyme.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 7, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 158.012.

Par la présente je vous informe de ma démission, avec effet immédiat, de mon mandat d'Administrateur de la société Luxcoordination S.A., sise à Esch Sur Alzette, 7, Rue de Luxembourg et immatriculée au RCS de Luxembourg sous le n° B158012.

Thionville, le 3 juillet 2012.

Stéphane PFLUMIO.

Référence de publication: 2012079596/11.

(120112582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

North & South Airlogistics, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.774.

EXTRAIT

Il résulte:

- d'une convention de cession de parts sous seing privé du 24 Mai 2012 entre d'une part les sociétés Société d'Investissements des Douzes S.A., siégeant au 25A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, RCS Luxembourg, la société ROSEN Sàrl, siégeant au 25A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. RCS Luxembourg: B 123477 et d'autre part la société ABC IMPORT-EXPORT CORP. SARL., sise au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg RCS Luxembourg N°B24112 et la société GOUDSMIT & TANG Management Company Sàrl sise au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg RCS Luxembourg N° B41819.

Depuis le 24 mai 2012, les associés de la société à responsabilité limitée NORTH & SOUTH AIRLOGISTSCS sont composés comme suit:

- ABC IMPORT-EXPORT Sàrl

25A boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

RCS Luxembourg: B 24112 5000 parts sociales

- GOUDSMIT & TANG MANAGEMENT Company Sàrl

25A boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

RCS Luxembourg: B 41819 5000 parts sociales

TOTAL 10.000 parts sociales

(10.000 parts sociales sociales d'une valeur nominale de 10, - € chacune soit un capital de 100.000 - €)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012079698/28.

(120112501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

La Pergola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9355 Bettendorf, 34, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 100.229.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de "la pergola s.a.r.l." tenue le 21 juin 2012 au siège social

Les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Démission de Madame Francesca PERNIOLA de son poste de gérante technique

Les associés actent la démission de Madame Francesca PERNIOLA de son poste de gérante avec effet au 15/06/2012.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Les associés

Référence de publication: 2012079598/15.

(120112562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Maâ-Oui, Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 50, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 111.084.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 2 juillet 2012

Le conseil d'administration informe de son changement d'adresse.

L'adresse du nouveau siège social est:

50, Rue Glesener, L-1630 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Mme Samira MAAOUI

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012079642/14.

(120112519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Malerbetrieb Schmidt & Schneider S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 9A, rue Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 58.478.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 04 juillet 2012.

Référence de publication: 2012079646/10.

(120112575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

RAGLAN German Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.521.

—
La Société a été constituée suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2241 du 30 novembre 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012079769/15.

(120112540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Manachia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8217 Mamer, 39, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 68.880.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 juillet 2012

- Sont nommés administrateurs, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018:

1. Monsieur Luc Sunnen, demeurant à 23, rue Auguste Charles, L-1326 Luxembourg.

2. Monsieur Marc Sunnen, demeurant à 39, Op Bierg, L-8217 Mamer.

3. Madame Marion Zorzi, demeurant à 39, Op Bierg, L-8217 Mamer.

- Est nommé administrateur-délégué, son mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018:

Monsieur Marc Sunnen, demeurant à 39, Op Bierg, L-8217 Mamer.

- Est nommé commissaire aux comptes, son mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018:

DMS Management Services (Luxembourg) S.à r.l. inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B165956 ayant son siège social au 43, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2012079648/22.

(120112577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Saum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5489 Ehnen, 35, um Kecker.

R.C.S. Luxembourg B 155.853.

Im Jahre zweitausendundzwölf, am achtundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich.

Sind erschienen:

1. Herr Klaus SAUM, wohnhaft in L-5489 Ehnen, 35, um Kecker,
2. Herr Roland SAUM, wohnhaft in L-5489 Ehnen, 35, um Kecker.

Die Komparenten erklären alleinige Inhaber zu sein sämtlicher Anteile der Gesellschaft SAUM S. à r.l., welche gegründet wurde gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Paul DECKER, mit Amtssitz in Luxemburg am 28. September 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2436, vom 11. November 2010. Die Satzung der Gesellschaft wurde seit ihrer Gründung noch nicht umgeändert.

Sodann haben die Komparenten sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, zu der sie sich ordentlich und formgerecht einberufen erklären, und haben den amtierenden Notar ersucht, folgenden Beschluss, den sie einstimmig gefasst haben, zu beurkunden:

Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Gesellschaftssitz zu verlegen nach L-5489 Ehnen, 35, um Kecker und dementsprechend Artikel 4, Absatz 1, der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Wormeldange.“

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. SAUM, R. SAUM, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 29 juin 2012. Relation: REM/2012/750. Reçu soixante-quinze euros 75.-€

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 3 Juli 2012.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2012080001/32.

(120112525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Mandalay S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.678.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 15 juin 2012 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2012, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de Groote, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Président du Conseil;
- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Florian Reich-Rohrwig, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 10 Grafenauweg, CH-6300 Zug, Suisse.

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2012:

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Pour extrait conforme
Signature
Administrateur

Référence de publication: 2012079650/22.

(120112510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Marco Polo Pharmaceuticals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 145.655.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le jeudi 21 juin 2012

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 21 juin 2012 que:

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateur et de réélire les personnes suivantes:

- Monsieur TOUMI Mondher, dirigeant de sociétés, né le 16 août 1953 à Sfax (Tunisie), demeurant à F-75008 PARIS, 15, Faubourg Saint-Honoré,

- Monsieur COLLOT Frédéric, directeur financier, né le 2 juillet 1974 à Arlon (B), demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur,

- Monsieur NAVEAUX Jean, conseiller économique, né le 30 avril 1943 à Villers-la-Loue (B), demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2017.

Le mandat du Commissaire venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler au poste de Commissaire et de réélire la personne suivante:

- La société CD-SERVICES S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, au 4, Rue Jean-Pierre Brasseur, immatriculée auprès du RCS Luxembourg sous le n° B 50564.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme
Un Mandataire

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le jeudi 21 juin 2012

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 21 juin 2012 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur Mondher TOUMI à la fonction de Président du Conseil d'Administration

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme
Un Mandataire

Référence de publication: 2012079651/36.

(120112477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Build Group Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 122.985.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 6 juin 2012 à Luxembourg
1, rue Joseph Hackin*

L'assemblée décide de renouveler le mandat de l'administrateur de catégorie B Messieurs Joseph WINANDY et Koen LOZIE ainsi que le mandat de l'administrateur de catégorie A COSAFIN S.A.

L'assemblée décide également de nommer au poste de Commissaire aux Comptes, la société Fiduciaire HRT.

Les mandats des administrateurs Koen LOZIE, Joseph WINANDY, COSAFIN S.A. et du Commissaire aux Comptes Fiduciaire HRT arriveront à échéance à l'assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2012.

Pour copie conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2012080111/18.

(120113020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Paneurinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 93.048.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle ordinaire le 29 juin 2012

L'assemblée générale a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2011:

1. Monsieur Silvio GARZELLI, né le 7 avril 1940 à Rome (Italie), demeurant à I-00128 Rome (Italie), 41 Via Giovanni Gastaldi: administrateur de la Société;

2. Monsieur Lucio BERGAMASCO, né le 16 août 1968 à Asti (Italie), demeurant à MC 98000 Monaco, 3 Avenue Princesse Grâce: administrateur de la Société;

3. Monsieur Antonio FASSINOTTI, né le 7 août à Sommariva Perno (Italie) demeurant à MC 98000 Monaco 7, avenue Saint Roman: administrateur de la Société;

4. Maître Pierre METZLER, avocat à la Cour, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse: administrateur et président du Conseil d'Administration de la Société;

5. Maître Eric SUBLON, avocat à la Cour, né le 26 mai 1972 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement à L-1736 Senningerberg, Luxembourg, Aerogolf Center - 1B, Heinenhaff: administrateur de la Société;

6. Maître Michel BULACH, avocat à la Cour, né le 6 avril 1974 à Metz (France) demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse: administrateur de la Société;

7. La société KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9 Allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149133; commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2011.

Référence de publication: 2012079726/26.

(120112579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Del Grosso s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4605 Differdange, 29, rue Adolphe Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 128.009.

Assemblée générale extraordinaire des associés en date du 28 juin 2012

Tous les Associés sont présents.

Le gérant a pris la décision suivante:

Les associés décident:

- Cession des parts sociales (25 parts à 125,00 EUR chacune) de Monsieur OSTUNI PINTO Francesco, demeurant à 180, Rue Pierre Gansen L-4570 NIEDERKORN à Monsieur DE JESUS CAPELO Bruno Cristovao, demeurant 3, Rue des Prés L-4479 SOLEUVRE,

- Cession des parts sociales (25 parts à 125,00 EUR chacune) de Monsieur OSTUNI PINTO Francesco, demeurant à 180, Rue Pierre Gansen L-4570 NIEDERKORN à Madame CUSTODIO DA SILVA Vera Lucia, demeurant à 3, Rue des Prés L-4479 SOLEUVRE,

- Cession des parts sociales (25 parts à 125,00 EUR chacune) de Monsieur OSTUNI PINTO Francesco, demeurant à 180, Rue Pierre Gansen L-4570 NIEDERKORN à Monsieur DUARTE RODRIGUES Luis Pedro, demeurant à 3, Rue de Septfontaines L-7595 RECKANGE,

- Cession des parts sociales (25 parts à 125,00 EUR chacune) de Monsieur OSTUNI PINTO Francesco, demeurant à 180, Rue Pierre Gansen L-4570 NIEDERKORN à Madame GONCALVES DA SILVA Ana Sofia, demeurant à 3, Rue de Septfontaines L-7595 RECKANGE.

Les décisions ont été admises à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

DEL GROSSO S.A.R.L.

M. DE JESUS CAPELO Bruno Cristovao / Mme CUSTODIO DA SILVA Vera Lucia /
M. DUARTE RODRIGUES Luis Pedro / Mme GONCALVES DA SILVA Ana Sofia

Référence de publication: 2012080927/28.

(120113992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Planner International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 66.996.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2010

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société anonyme FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg B 52618, pour une durée de six ans, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012079739/13.

(120112513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Renewable Energy Solutions (R.E.S.) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 27-29, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 168.115.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique, en date du 02 juillet 2012:

- le siège social de la société est actuellement à L-2240 Luxembourg, 27-29 rue Notre Dame.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012079761/10.

(120112522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

C-Bruhl Leipzig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 119.028.

—
Auszug aus einer Anteilsübertragung vom 20. Juni 2012

Aus der Übertragung von Anteilen, die am 20. Juni 2012 unterschrieben wurde zwischen NCI Nürnberg City Invest GmbH, mit Sitz in Färberstraße 2, D- 90402 Nürnberg, Deutschland und Barefoot Beteiligungs- und Vermögensverwaltung GmbH, mit Sitz in Färberstraße 2, D- 90402 Nürnberg, Deutschland, einerseits und EGO Management & Consulting A.G. mit Sitz in Belize und Geschäftsadresse in 483 Green Lanes, N13 4BS London, Großbritannien, andererseits, geht hervor daß:

- NCI Nürnberg City Invest GmbH, mit Sitz in Färberstraße 2, D- 90402 Nürnberg, Deutschland 90 Anteile mit jeweils einem Nennwert von EUR 125,00; und

- Barefoot Beteiligungs- und Vermögensverwaltung GmbH, mit Sitz in Färberstraße 2, D-90402 Nürnberg, Deutschland 10 Anteile mit jeweils einem Nennwert von EUR 125,00

an EGO Management & Consulting A.G. mit Sitz in Belize, Geschäftsadresse in 483 Green Lanes, N13 4BS London, Großbritannien, eingetragen im Company Register of Belize unter der Nummer 89,831, übertragen haben.

Demzufolge, besitzt EGO Management & Consulting A.G. sämtliche Anteile des Stammkapitals der Gesellschaft.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. Juli 2012

In Vertretung von C-Bruhl Leipzig S.à r.l.

Max Kremer

Référence de publication: 2012080120/24.

(120113801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Ristretto Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 101.673.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric Lechat

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2012079764/12.

(120112924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Rasec International Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.
R.C.S. Luxembourg B 116.166.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale de la société tenue à Luxembourg le 28 juin 2012

1) La nomination de Monsieur Pierre KONAREFF, demeurant à F-25410 Roset Fluans, 6, rue de la Riotte, en qualité d'administrateur de la Société, est confirmée pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2016.

2) ERNST & YOUNG, société anonyme établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'activité Syrdall, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, a été reconduite dans ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2012,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012079772/16.

(120112327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Goodrich Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.
R.C.S. Luxembourg B 159.841.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 21 juin 2012

En date du 21 juin 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Monsieur Raymont Lejoncq, en tant que gérant de la classe A, avec effet au 20 juin 2012.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de la classe A de la Société:

- Monsieur Mark Bole né le 19 janvier 1959 à Maryland, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à 534 rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 22 juin 2012 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Madame Janice Allgrove

Monsieur Mark Bole

Gérants de classe B:

Monsieur Jeannot Jonas

Monsieur Stephen Callan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

GOODRICH LUXEMBOURG HOLDING S.à.r.l.

Référence de publication: 2012080314/26.

(120114345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.
